

5-Institutions et Vie Politique  
5.4-Délégation de fonctions  
5.5-Délégation de signature

**N° A-2021-4**

**Objet** : portant délégation de fonction  
et de signature

Désignation d'un représentant à la  
Commission d'Appels d'Offres (CAO)  
du 5 juillet 2021

Le Président de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau »,

Vu l'article L5211-9 du code général des collectivités territoriales qui confère au Président, sous sa surveillance et sa responsabilité, le pouvoir de déléguer par arrêté, une partie de ses fonctions aux vice-présidents ;

Vu l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif à la création et à la composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Vu la délibération n°4 du Conseil Communautaire du 10 septembre 2020 portant création et composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

**ARRÊTÉ**

Article 1 : Sous ma surveillance et ma responsabilité, délégation est donnée à :

- **Monsieur Alain DECLOMESNIL, 7<sup>ème</sup> Vice-président**

pour me représenter à la Commission d'Appel d'Offres constituée par délibération susvisée.

Monsieur Alain DECLOMESNIL présidera la Commission d'Appel d'Offres qui se réunira le 05 juillet 2021.

En sa qualité de représentant, Monsieur Alain DECLOMESNIL sera autorisé à signer tout document relatif à la tenue de cette commission.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Sous-préfet
- Monsieur le Trésorier Principal, comptable public
- M. Alain DECLOMESNIL

Fait à Vire Normandie  
Le 25 juin 2021

Le Président,  
M. Marc ANDREU SABATER



Arrêté n°A-2021-4

